

Création de postes et mise à jour du tableau des emplois

Délibération N° C2023-007

M. le Président informe l'assemblée délibérante,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer les emplois permanents compte tenu des besoins croissants du SDEF,

Considérant la nécessité de modifier un poste compte tenu de l'expertise développée pour certaines missions,

Le Président propose à l'assemblée de créer les postes suivants à temps complet :

- un chargé d'affaires IRVE,
- deux chargés d'affaires énergie,
- un chargé de mission PMO,
- un économiste de flux,
- un chargé d'affaires IOT,
- un informaticien,
- un chargé d'affaires EP.

Le Président propose également à l'assemblée de modifier les grades mini et maxi du poste de chargé d'affaires énergie maintenance photovoltaïque.

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, les fonctions pourront être exercées par des contractuels selon l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels selon l'article L332-14 du code général de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- les créations des postes tels qu'indiqués dans le tableau annexé,
- la modification du poste tel qu'indiqué dans le tableau annexé.

Le 31 mai 2023

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF

Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance



Libellé emplois	Grade minimum		Grade maximum		Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée temps de travail
Pole Energie							
Chargé d'affaires IRVE	Technicien	B	Ingénieur	A	0	1	TC
Chargé d'affaires Enr	Technicien principal 2 ^{ème} C	B	Ingénieur	A	2	4	TC
Chargé de mission PMO	Technicien principal 2 ^{ème} C	B	Ingénieur	A	0	1	TC
Econome de flux	Technicien	B	Ingénieur	A	4	5	TC
Pole numérique, données et conseils aux collectivités							
Chargé d'affaires IOT	Technicien	B	Ingénieur	A	0	1	TC
Informaticien	Technicien principal 2 ^{ème} C	B	Ingénieur	A	0	1	TC
Pole éclairage public							
Chargé d'affaires EP	Adjoint technique	C	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	3	4	TC

Libellé emplois	Grade minimum		Grade maximum		Effectif pourvu	Durée temps de travail
Pole énergie						
Chargé d'affaires énergie maintenance PV	Adjoint technique	C	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC
	Technicien	B	Ingénieur	A		



délibération n° C2023-007
du comité syndical
Séance du 31 mars 2023
Création de postes
et mise à jour du tableau des emplois

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 38
Nombre de pouvoirs	: 14
Nombre de votants	: 52

Le trente et un mars deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet) - Antoine COROLLEUR (Plourin) - Gildas FOREST (Brélès) en visioconférence et pouvoir de Georges GOURVENEC- Joseph GALLIOU (Tréglonou) - Yves ROBIN (Porspoder) en visioconférence - Roger TALARMAIN (Plouguin) - Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Rémy LE COZ **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN - Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou) - Georges MORVAN (Scrignac) **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern) reçu pouvoir de Philippe BRUN - Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Brigitte PAVEC **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Lionel GOBRY (Dirinon) - André POSTEC (Logonna-Daoulas) reçu pouvoir de Gérard LE MEUR - Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) reçu pouvoir de Christophe BELE **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Daniel LE SAINT (Sizun) reçu pouvoir de Marie-Claire HENAFF - Francis MOINE (Lanhouarneau) **Secteur de MORLAIX :** François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de François HAMON - Alban LE ROUX (Carantec) reçu pouvoir de Gille CREACH - Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan) - Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern) - Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE - Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan) - Thomas FEREC (Briec) - Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) - Didier LEROY suppléant - Jean L'HARIDON (Landudal) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** - Jean-Louis BLOT (Névez) - Alain PELIZZA (Saint-Yvi) - Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO - Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Marie-José TOULLEC **Collège des EPCI :** - Gérard DANIELOU (Haut Léon Communauté) - Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) en visioconférence - Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau) reçu pouvoir de Jean JEZEQUEL

Excusés : Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Philippe BRUN (Crozon), Brigitte PAVEC (Pleyben), Christophe BELE (Kernouës) - Gérard LE MEUR (Pencran) - Jean-Pierre GILET (Mespaul) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) - Jean JEZEQUEL (Plougourvest) - Gilles CREACH (Taule) - François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Yves FORMENTIN-MORY (Quimper) Pascal LE GOFF (Plogonnec) Marie-José TOULLEC (Bannalec) - Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération) - Bernard SALIOU (Communauté de communes de Haute Cornouaille)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC